

Enseignements primaire et secondaire

Mouvement

Dépôt et instruction des candidatures à un poste dans les établissements d'enseignement secondaire de la principauté de Monaco année scolaire 2019-2020

NOR : MENH1903531N

note de service n° 2019-016 du 6-2-2019

MENJ - DGRH B2-4

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux vice-recteurs

La présente note de service a pour objet d'exposer les conditions dans lesquelles doivent être déposées et instruites les candidatures à un poste dans les établissements d'enseignement secondaire de la principauté de Monaco pour l'année scolaire 2019-2020.

I. Dispositions générales

I. 1 Personnels concernés

Les dispositions de la présente note s'appliquent aux seuls candidats **fonctionnaires titulaires** du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse au moment du dépôt du dossier et qui sont en position d'activité, de congé parental, de disponibilité ou de détachement.

Les candidats doivent justifier d'un minimum de deux ans de services effectifs en qualité de titulaire du second degré. Les personnels en position de détachement et notamment ceux en poste auprès de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE) doivent être libres de tout engagement à compter du 1er septembre 2019 afin de pouvoir faire acte de candidature.

I. 2 Nature des postes à pourvoir

Seront à pourvoir des postes d'enseignement dans des collèges et lycées publics ou privés sous contrat avec l'État monégasque :

- trois professeurs certifiés d'histoire-géographie, dont un disposant de la DNL anglais : postes en collège et lycée ;
- deux professeurs certifiés d'anglais : postes en lycée ;
- un professeur certifié de mathématiques, disposant d'une expérience professionnelle dans l'enseignement informatique et sciences du numérique (ISN) : poste en lycée ;
- deux professeurs certifiés de sciences physiques : postes en collège et en lycée ;
- un professeur certifié de sciences économiques et sociales : poste en lycée ;
- deux professeurs certifiés d'hôtellerie-restauration, option sciences et technologie des services en hôtellerie-restauration : postes en lycée ;
- un professeur certifié d'hôtellerie-restauration, option sciences et technologie culinaires : poste en lycée ;
- un professeur de lycée professionnel d'hôtellerie-restauration option service et commercialisation : poste en lycée ;
- un professeur certifié d'économie gestion, disposant d'une expérience en lycée hôtelier : poste en lycée ;
- un professeur de lycée professionnel d'économie gestion option gestion et administration : poste en lycée ;
- un professeur de lycée professionnel de mathématiques-physique chimie : poste en lycée.

Il est précisé que pour tous ces postes, la détention du certificat informatique et Internet de niveau 2 « enseignant » - (C2i2e) serait appréciée.

- deux professeurs d'éducation physique et sportive : postes en collège et lycée.

Ces postes figurent à l'organigramme des établissements d'enseignement public et privé sous contrat avec l'État monégasque, le statut de détaché étant identique dans les deux catégories d'établissement.

Les affectations de personnel enseignant peuvent intervenir en lycée ou collège.

II. Procédures

II. 1 Candidature par dossier

Les candidats adresseront, dans un délai de deux semaines à compter de la date de publication de la présente note de service, à la **direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, Avenue de l'Annonciade - MC 98000 Monaco**, leur demande sur papier libre, ou bien par courriel à l'adresse électronique denjs@gouv.mc, accompagnée des pièces suivantes :

- une lettre de motivation ;
- un curriculum vitae mis à jour ;
- une copie de la carte nationale d'identité (recto-verso) ou du passeport ;
- une copie des diplômes et références professionnelles ;
- une copie des rapports d'inspection pédagogique ;
- une copie de l'arrêté fixant la position administrative ;
- une copie du dernier arrêté de promotion d'échelon ;
- une copie des trois derniers avis de notations administratives ;
- une copie du dernier avis de notation pédagogique.

II. 2 Détachement

Les personnels **retenus** constitueront une demande de détachement à l'aide du formulaire téléchargeable sur le site du ministère français de l'éducation nationale et de la jeunesse <http://www.education.gouv.fr/cid284/etre-detache-etranger.html> que la direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports de la principauté de Monaco transmettra audit ministère. Seul l'accord donné par ce dernier autorise un départ en détachement.

Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, solliciter des informations complémentaires auprès de la **direction de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports à Monaco, du lundi au vendredi de 9 h à 17 h 30** :

- Marie-Ange Di Franco (00.377.98.98.85.76 ou mdifranco@gouv.mc) ;
- Loïc Baldoni (00.377.98.98.46.21 ou lbaldoni@gouv.mc).

Pour le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse et par délégation,
Le directeur général des ressources humaines,
Édouard Geffray